



CIC CLERMONT FLAUBERT

160 BOULEVARD GUSTAVE FLAUBERT BP 220 63006 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

☎ 04 73 16 62 66 FAX 04 73 44 02 25 ✉ 18050@cic.fr BIC : CMCIFRPP



CREATION DE E.U.R.L. ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

Le CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC CLERMONT FLAUBERT 160 BOULEVARD GUSTAVE FLAUBERT BP 220 63006 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Nom prénom de l'associé gérant	M ROUX Florent
Nombre de parts	1000
Adresse de l'associé gérant	La Gravière Basse, 63270 MANGLIEU
Montant versé	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10096 18050 00058901599 47 jusqu'à la production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du Code du commerce :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'associé unique, à savoir ,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée,

étant entendu que l'associé unique, agissant es qualité, autorise dès à présent la banque à compenser de plein droit la somme ainsi débloquée avec celles qui pourraient lui être dues au titre des opérations réalisées pour le compte de la société en formation avant sa constitution définitive.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Cournon d'Auvergne le 04 janvier 2024


Lyonnaise de Banque
Alexandre DAVID
Chargé d'Affaires Professionnels
CIC Clermont Flaubert - 18050 00

JST08



CIC CLERMONT FLAUBERT

160 BOULEVARD GUSTAVE FLAUBERT BP 220 63006 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

☎ 04 73 16 62 66 FAX 04 73 44 02 25 ✉ 18050@cic.fr BIC : CMCIFRPP

CREATION DE E.U.R.L. ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

Le CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC CLERMONT FLAUBERT 160 BOULEVARD GUSTAVE FLAUBERT BP 220 63006 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Nom prénom de l'associé gérant	M ROUX Florent
Nombre de parts	1000
Adresse de l'associé gérant	La Gravière Basse, 63270 MANGLIEU
Montant versé	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10096 18050 00058901599 47 jusqu'à la production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du Code du commerce :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'associé unique, à savoir ,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée,

étant entendu que l'associé unique, agissant es qualité, autorise dès à présent la banque à compenser de plein droit la somme ainsi débloquée avec celles qui pourraient lui être dues au titre des opérations réalisées pour le compte de la société en formation avant sa constitution définitive.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Cournon d'Auvergne le 04 janvier 2024

JST08





CIC CLERMONT FLAUBERT

160 BOULEVARD GUSTAVE FLAUBERT BP 220 63006 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

☎ 04 73 16 62 66 FAX 04 73 44 02 25 ✉ 18050@cic.fr BIC : CMCIFRPP

CREATION DE E.U.R.L. ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

Le CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC CLERMONT FLAUBERT 160 BOULEVARD GUSTAVE FLAUBERT BP 220 63006 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Nom prénom de l'associé gérant	M ROUX Florent
Nombre de parts	1000
Adresse de l'associé gérant	La Gravière Basse, 63270 MANGLIEU
Montant versé	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10096 18050 00058901599 47 jusqu'à la production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du Code du commerce :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'associé unique, à savoir ,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée,

étant entendu que l'associé unique, agissant es qualité, autorise dès à présent la banque à compenser de plein droit la somme ainsi débloquée avec celles qui pourraient lui être dues au titre des opérations réalisées pour le compte de la société en formation avant sa constitution définitive.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Cournon d'Auvergne le 04 janvier 2024

JST08



